

SG PLURIADE PLUS N°8

Diversifiez votre épargne grâce aux marchés actions de la zone Euro
en assurance vie ou en compte titres ordinaire



- **Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**
- **Produit destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".**
- **Durée de placement recommandée : 8 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.**
- **Produit soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'émetteur, SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, et du garant Société Générale.**

Commercialisation jusqu'au 30 décembre 2016 (12h00)

SG Pluriade Plus n°8

À qui est destiné SG Pluriade Plus n°8 ?

SG Pluriade Plus n°8 est un instrument financier destiné aux investisseurs qui :

- acceptent un **risque de perte en capital** à l'échéance des 8 ans, en cas de baisse de l'**indice Euro Stoxx 50 (hors dividendes)**, nommé ci-après "l'Indice", de plus de 40%⁽¹⁾ par rapport à son *niveau initial*,
- anticipent une **hausse ou une stagnation de l'indice Euro Stoxx 50**⁽²⁾ par rapport à son *niveau initial*,
- recherchent des **possibilités de remboursement par anticipation chaque année** selon le *niveau annuel* de l'indice.

L'investisseur est exposé aux marchés actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾. Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50, dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice). En cas de baisse de l'indice de plus de 40% à l'échéance du produit, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la baisse enregistrée par l'indice. Afin de bénéficier d'un remboursement de l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ en cas de baisse de l'indice de moins de 40% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽³⁾ maximum de 5,90%).

SG Pluriade Plus n°8 présente une durée maximale de placement de **8 ans**. Toutefois, **la durée effective n'est pas connue à l'avance**. En effet, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50, **le produit peut être remboursé par anticipation chaque année**, selon les conditions de remboursement prédéfinies.

Comment fonctionne SG Pluriade Plus n°8 ?

Mécanisme automatique de remboursement anticipé chaque année :

Si l'indice Euro Stoxx 50 **est stable ou en hausse** entre son *niveau initial* et l'un des *niveaux annuels* constatés⁽⁴⁾, le placement est remboursé par anticipation. L'investisseur récupère alors son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,00% par année écoulée.

Valeur de remboursement selon l'année d'activation du mécanisme de remboursement anticipé :

Année	1	2	3	4	5	6	7
Valeur de remboursement	106,00%	112,00%	118,00%	124,00%	130,00%	136,00%	142,00%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut ⁽³⁾	5,90%	5,79%	5,64%	5,49%	5,36%	5,24%	5,12%

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans :

À l'échéance des 8 ans (le 13 janvier 2025), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé automatique :

- **Cas favorable** : si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur récupère son **capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,00% par année écoulée, soit 148,00% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽³⁾ de 5,01%)**.
- **Cas médian** : si l'indice enregistre une baisse de moins de 40% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur **récupère l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾**.
- **Cas défavorable** : si l'indice **enregistre une baisse de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **la valeur finale⁽⁵⁾ de l'indice**. Il subit alors une **perte en capital** équivalente à un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50.

À noter : le niveau initial, les niveaux annuels et le niveau final de l'indice Euro Stoxx 50 correspondent à des moyennes arithmétiques de cours de clôture de l'indice telles que définies dans le tableau "en bref" de ce document.

Quel est le sous-jacent ?

L'indice Euro Stoxx 50 regroupe les 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone Euro. L'indice Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone Euro. **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.**

Les valeurs de remboursement et les taux de rendement annuels cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Le "capital net investi" cité dans cette brochure est également exprimé hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit (06/01/2017) et la date d'échéance des 8 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé.

En cas de revente de l'instrument financier avant cette date (ou en cas d'arbitrage en sortie du support, de rachat, de dénouement du contrat par décès, de sortie en rente, de terme du contrat), la valeur de revente dépendra principalement de l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt. Le taux de rendement annuel correspondant pourra donc être supérieur, inférieur, voire négatif.

(1) En cas de sortie avant l'échéance (rachat en compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), et en dehors des cas de remboursement anticipé automatique, la sortie se fera alors à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. (2) L'indice mentionné dans le présent document ("l'Indice") n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50[®] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. (3) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. (4) Pour le détail des dates, veuillez vous référer à la fiche technique, en page 5 de ce document, récapitulant les principales caractéristiques financières. (5) La valeur finale de l'Indice est exprimée en pourcentage de son *niveau initial* constaté.

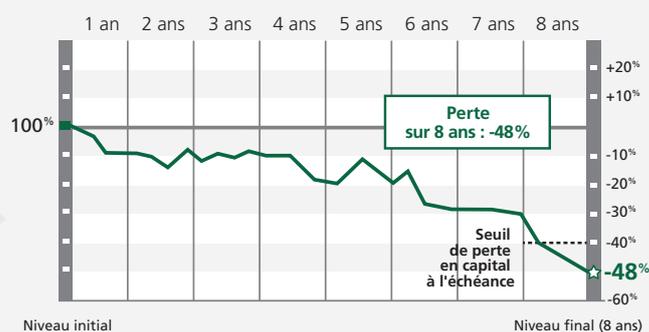
Illustration du mécanisme

Scénario défavorable : remboursement à l'échéance avec une perte en capital

À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial* (-48%), soit une valeur finale de l'indice égale à 52% de son *niveau initial*. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice soit 52% de son capital net investi⁽¹⁾ équivalent à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de -7,83%. **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 520 €

► **Remboursement⁽¹⁾** = la valeur finale de l'indice soit 52% x 1 000€ = 520 €
► **Perte** = 1 000€ - 520€ = -480 €

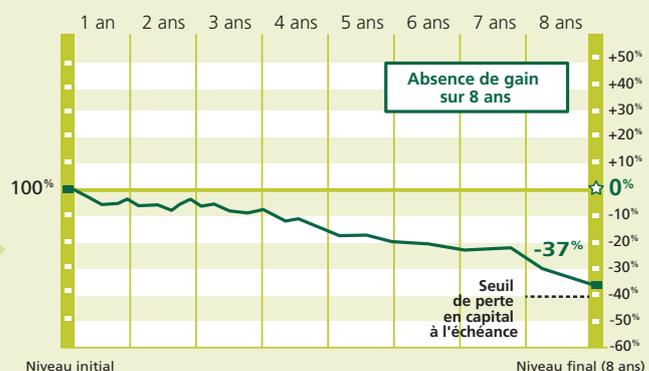


► **L'investisseur subit alors une perte de 48% du capital net investi⁽¹⁾** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de -7,83%).

Scénario médian : remboursement à l'échéance sans gain

À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse inférieure à 40% par rapport à son *niveau initial* (-37%). L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾ équivalent à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 0,00% contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de -5,60% en cas d'investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50.

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 1 000 €



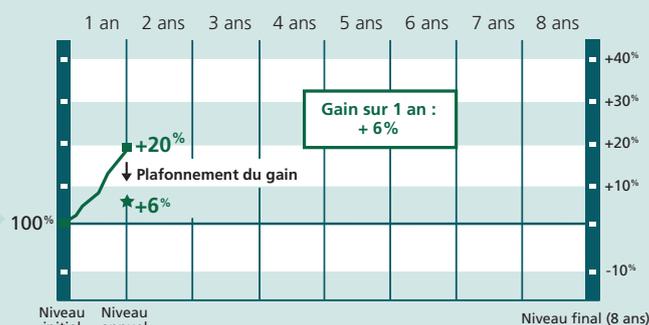
► **L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 0,00%).

Scénario favorable : remboursement anticipé automatique avec un gain

À l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx 50 est en hausse par rapport à son *niveau initial* (+20%). Le placement est donc remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain de 6%, soit 106% équivalent à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 5,90% contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 19,65% en cas d'investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50 **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 1 060 €

► **Gain brut⁽¹⁾** = (6% x 1) x 1 000€ = 60 €
► **Remboursement⁽¹⁾** = 1 000 € + 60 € = 1 060 €



► **L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain de 6% soit 106%** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 5,90%).

Le rendement de SG Pluriade Plus n°8 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ainsi qu'autour d'un seuil de baisse de -40%. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit (06/01/2017) et la date d'échéance des 8 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage en sortie du support, de rachat, de sortie en rente, de terme du contrat ou décès), le taux de rendement annuel correspondant peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

Dans quel cadre fiscal souscrire SG Pluriade Plus n°8 ?

SG Pluriade Plus n°8 est éligible au compte titres ordinaire et aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de SG Pluriade Plus n°8 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La garantie de la formule de remboursement décrite dans cette brochure n'est pas apportée par l'assureur mais par l'émetteur à l'échéance.

Quels sont les avantages de SG Pluriade Plus n°8 ?

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 7, on observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Dès que l'indice est stable ou en hausse, le mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi augmenté d'un gain de 6,00% par année écoulée⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 5,90%, ce qui peut être considéré comme un avantage si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une hausse annuelle inférieure à 6,00%.
- À l'échéance des 8 ans, si l'indice Euro Stoxx 50 est stable ou en hausse par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain de 6,00% par année écoulée, soit 148,00%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 5,01%. Le capital net investi⁽¹⁾ n'est exposé à un risque de perte que si l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*.

Quels sont les inconvénients de SG Pluriade Plus n°8 ?

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - à l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur subit une perte en capital si l'indice Euro Stoxx 50 a enregistré une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*,
 - en cas de sortie du placement avant son échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le cours de revente dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- Le placement ne bénéficie pas des éventuels dividendes des actions composant l'indice Euro Stoxx 50.
- Le placement ne bénéficie pas d'une éventuelle performance de l'indice Euro Stoxx 50 supérieure à 6,00% par année écoulée compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 5,90%).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (comprise entre 1 an et 8 ans).
- En cours de vie du placement, l'investisseur est exposé à une éventuelle dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du placement) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit à l'échéance des 8 ans est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ainsi qu'autour d'un seuil de baisse de -40%.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/12/2016 et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.



INFORMATIONS

Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus du produit (disponible sur <http://prospectus.socgen.com> ou sur simple demande) et de la fiche produit pour le compte titres ordinaire ou de l'annexe à la Note / Notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

L'investissement doit correspondre aux objectifs, connaissances financières et profil d'investisseur du client, ainsi qu'à sa situation patrimoniale et budgétaire, déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.

⁽¹⁾ Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de sortie avant l'échéance (rachat en compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), et en dehors des cas de remboursements automatiques anticipés, la valeur de revente se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

⚠ Avertissement	<ul style="list-style-type: none"> SG Pluriade Plus n°8 est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie maximale de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. SG Pluriade Plus n°8 fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 29/09/2016, se rattachant au prospectus de base en date du 8 juillet 2016, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le numéro de visa C-19084 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en français, sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (http://www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale, sur simple demande. <p>Ce document à caractère promotionnel est établi par Société Générale.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus, les principaux risques étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Risque de marché : tout rachat en cours de vie du produit se fera au prix de marché en vigueur de l'instrument financier (déterminé principalement par l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte ou un gain par rapport au capital net investi initialement. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs). Risque émetteur : le placement est exposé au risque de défaut de l'émetteur (SG Issuer) et du garant Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
📄 Nature juridique	Instrument financier, assimilable à une obligation de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance . Bien que la formule de remboursement soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital.
🏢 Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale).
🏢 Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
🧮 Agent de calcul	Société Générale. En plus de la valorisation produite par Société Générale, une valorisation du produit sera assurée quotidiennement par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale (Thomson Reuters).
📄 Règlement/Livraison	Euroclear France.
📄 Éligibilité	Compte titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
📄 Devise	Euro
📄 Code ISIN	FR0013190196
📄 Période de commercialisation	Du 1 ^{er} octobre 2016 au 30 décembre 2016, 12h inclus pour bénéficier de la formule (sous réserve de l'enveloppe disponible).
📄 Minimum d'investissement	Dans le cadre d'un investissement : <ul style="list-style-type: none"> sur un compte titres ordinaire : une coupure minimum, soit environ 1 000€ (hors droits d'entrée) sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : minimum de 10 000€⁽²⁾
📄 Cotation	Bourse du Luxembourg
📄 Valeur nominale	1 000€ le 6 janvier 2017.
📄 Prix d'émission	999,90€ - Le prix d'émission de l'instrument financier sera émis à 999,90€ et progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,05% prorata temporis pour atteindre 1 000€ le 6 janvier 2017. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 30 décembre 2016, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'instrument financier SG Pluriade Plus n°8 sont disponibles sur http://prospectus.socgen.com
📄 Niveau de garantie à l'échéance	Instrument financier non garanti en capital
📄 Date d'émission	30 septembre 2016
📄 Dates de remboursement anticipé potentiel	12 janvier 2018 ou 11 janvier 2019 ou 13 janvier 2020 ou 13 janvier 2021 ou 13 janvier 2022 ou 13 janvier 2023 ou 12 janvier 2024.
📄 Date d'échéance	13 janvier 2025
📄 Durée de placement recommandée	8 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
📄 Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 (hors dividendes)
📄 Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'instrument financier pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente de 1% ⁽³⁾ .
📄 Droits d'entrée	Dans le cadre d'un investissement : <ul style="list-style-type: none"> sur le compte titres ordinaire : 2% sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽²⁾
📄 Droits de sortie	Néant
📄 Commissions	Des commissions relatives à ce produit sont payées. Elles couvrent notamment les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,5% du montant de l'émission ⁽⁴⁾ . Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
📄 Niveaux de constatation de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 relevés le ⁽⁵⁾ : <ul style="list-style-type: none"> • Niveau initial : 06/01/2017 ; 09/01/2017 ; 10/01/2017 ; 11/01/2017 ; 12/01/2017. • à 1 an : 29/12/2017 ; 02/01/2018 ; 03/01/2018 ; 04/01/2018 ; 05/01/2018. • à 2 ans : 27/12/2018 ; 28/12/2018 ; 02/01/2019 ; 03/01/2019 ; 04/01/2019. • à 3 ans : 27/12/2019 ; 30/12/2019 ; 02/01/2020 ; 03/01/2020 ; 06/01/2020. • à 4 ans : 29/12/2020 ; 30/12/2020 ; 04/01/2021 ; 05/01/2021 ; 06/01/2021. • à 5 ans : 30/12/2021 ; 03/01/2022 ; 04/01/2022 ; 05/01/2022 ; 06/01/2022. • à 6 ans : 02/01/2023 ; 03/01/2023 ; 04/01/2023 ; 05/01/2023 ; 06/01/2023. • à 7 ans : 29/12/2023 ; 02/01/2024 ; 03/01/2024 ; 04/01/2024 ; 05/01/2024. • Niveau final (à 8 ans) : 27/12/2024 ; 30/12/2024 ; 02/01/2025 ; 03/01/2025 ; 06/01/2025.

Spécificités liées aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Ce titre de créance peut être proposé comme support en unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. **Concernant les seuls investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, nous attirons votre attention sur le fait que, si le contrat le prévoit, des frais sur versement ou frais d'arbitrage et des frais de gestion sont prélevés par l'assureur. Le capital investi et le rendement de ce produit s'entendent donc toujours, dans ce document, avant prélèvement de ces frais et avant toute fiscalité applicables au cadre d'investissement.**

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de cette unité de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie par l'assureur. Elle est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant des marchés financiers. La garantie de la formule de remboursement décrite dans cette brochure n'est pas apportée par l'assureur mais par l'émetteur à l'échéance.

Par ailleurs, en cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré ou de sortie du support (rachat ou arbitrage, sortie en rente, terme du contrat) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. **Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori.** Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

(1) L'instrument financier mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. (2) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de SG Pluriade Plus n°8. Cette unité de compte n'est accessible que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Sogécap dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. Le fonctionnement de cette unité de compte est décrit dans la note/notice d'information des contrats. Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Filiale à 100% de Société Générale - Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège social : Tour D2, 17 bis place des reflets - 92919 Paris la Défense Cédex. Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022 493). (3) Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de créance. (4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent placement. (5) Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvert, le jour de bourse ouvert suivant.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3955

Service gratuit
+ prix appel

et dites

« **RENDEZ-VOUS** »

3955 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi, hors jours fériés. Depuis l'étranger +33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/09/2016.

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur SG Pluriade Plus n°8 auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site particuliers.societegenerale.fr. Nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller afin de déterminer avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs. Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans ce produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale. Société Générale est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Rédaction de ce document achevée le 01/09/2016
Société Générale, BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 1 009 380 011,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social 29, bd Haussmann, 75009 Paris
Dialogues - Crédit photo : Getty Images - Réf. : H144228 - Octobre 2016.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.